



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2021

AIDE SOCIALE POUR UNE INHUMATION

Avec l'accord du conseil, ce dossier a été ajouté à l'ordre du jour. Une aide de 300 € a été acceptée par 11 voix pour et 2 abstentions, pour les frais d'obsèques pour une personne habitant la commune. Celle-ci sera versée directement à l'entreprise de pompes funèbres.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CONCHES

La commune du Fidelaire s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme depuis 2014. Elle l'a modifié deux fois et a engagé, à chaque procédure des frais. Aussi, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays des Conches.

MODIFICATION DES REGIES (location salle des fêtes, festivités, tennis et cimetière)

Les recettes de locations de salle, de courts de tennis, de concessions, de tombolas, etc.... sont encaissées par l'intermédiaire de régies qui sont au nombre de trois.

Dans la perspective de la mise en place de moyens modernes de paiement (cartes bancaires,...), de l'ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) et par souci de simplification (vu les sommes peu importantes), il a été décidé de regrouper ces trois régies en une seule.

COMPENSATION REPAS DES AINES

Une nouvelle fois, le repas des aînés ne peut avoir lieu. Pour le remplacer, des bons d'achats d'une valeur totale de 20 €, à faire valoir auprès des commerçants du Fidelaire ou exerçant au Fidelaire, seront offerts avec une date limite de retraits en mairie à respecter impérativement.

COMMEMORATION DU 14 JUILLET

Manifestation au Monument aux Morts à 11 heures avec dépôt de gerbes puis vin d'honneur.

FETE DE LA LIBERATION

Samedi : course cycliste de 14 à 17h. De 18 à 21h30/22 h, brocante semi-nocturne et fête foraine.

Dimanche : exposition de voitures anciennes, bourse d'échanges de pièces, commémoration, fête foraine, tours de poneys.

La commission des fêtes va se réunir le 7 juillet pour mettre au point l'organisation de ces deux journées.

QUESTIONS DIVERSES

- * Remplacement à l'agence postale durant les congés d'été : C'est Madame Mélanie TREVIEN qui a été choisie pour remplacer Madame Lise BURLE, à l'agence postale, pour ses congés.

- * Remplacement d'un agent communal en maladie, chargé des espaces verts : la personne envoyée par contact service, n'a pas donné satisfaction. Un jeune a été recruté depuis le 14 juin mais dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de remplacement de 35 heures, établi par la mairie. La durée de ce contrat est calée sur celle de l'arrêt de travail du titulaire et sera prolongée en fonction des arrêts de celui-ci.
- * Cession d'une partie du chemin de Calais : l'enquête publique obligatoire avant toute vente de chemin rural, se déroulera du 15 au 29 septembre 2021. Elle sera menée par Monsieur GOURVES, commissaire-enquêteur, déjà intervenu sur la commune pour d'autres chemins. Cette enquête fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera diffusé en temps et en heure (site, journal,...)
- * Broyage des bordures de routes : depuis plusieurs années, le respect de la faune et de la flore est pris en compte pour le planning du fauchage des bords de route.
les départementales, sont de la responsabilité de l'agence routière de Conches.
les voies communales, dépendent de la communauté de commune. L'entretien de leurs abords est fait en deux temps : une coupe de sécurité est opérée en premier, bien souvent aux carrefours et une autre coupe plus complète est opérée vers la fin de l'été.
- * Contrôle des équipements sportifs et aires de jeux : après la visite de la société SAGALAB, chargée du contrôle, seul un but repliable de football est à revoir.
- * Transport scolaire : fin de la gratuité pour les familles dont les enfants vont au primaire et/ou au collège, suite à la cessation d'activité du Syndicat de Transport Scolaire de Conches. Une réflexion est en cours afin que les communes membres prennent une décision collégiale sur une éventuelle aide à apporter et sur son montant.

Fait au Fidelaire, le 6 juillet 2021

